

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 Juillet 2019	Séance du : 10 Juillet 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Ressources humaines – Conventions de mise à disposition de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose et REQUI Hélène avec la commune d'ASPIRAN

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les projets de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose et REQUI Hélène par la commune d'Aspiran pour l'année scolaire 2019-2020, selon les modalités suivantes :

- **Madame BELLES Gisèle :**
Durant la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame BOUSQUET Patricia :**
Durant la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 à hauteur de 08 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement et la restauration des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame BENEZET Karine :**
Durant la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 à hauteur de 22,5 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer la restauration des enfants et l'entretien des locaux de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de Communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame LUJAN Marie-Rose :**
Durant la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement et la restauration des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.
- **Madame REQUI Hélène :**
Durant la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 à hauteur de 08 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, ré-ajustable après accord des parties selon les besoins du service.

Il est précisé que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant aux volumes horaires hebdomadaires de ces agents sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune d'Aspiran sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur COSTE ajoute que cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 3 juillet 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les conventions de mise à disposition de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose et REQUI Hélène par la commune d'ASPIRAN pour l'année scolaire 2019-2020, à la Communauté de communes du Clermontais telles que présentées en annexe,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20190717-2019-07-10-07-DE
Date de télétransmission : 18/07/2019
Date de réception préfecture : 18/07/2019